

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 4 septembre 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

159-09-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2025

4 - FINANCES

4.1 - Comptes fournisseurs au 4 septembre 2025

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

6.2 - Parc industriel

6.2.1 - Mandat - Services pour le contrôle qualitatif des matériaux

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

7.3 - Règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

7.3.1 - Résultat du registre concernant le règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

7.3.2 - Adoption du règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

7.4 - OMH Beauce-Etchemins

7.5 - Régie intermunicipale des déchets de CJLLR

7.6 - Bibliothèque Roch-Carrier

7.7 - Société du patrimoine de Sainte-Justine

7.7.1 - Demande d'autorisation CPTAQ

7.8 - Offre de service- Passeport animal

7.9 - Renouvellement entente- Sogetel

7.10 - Tablette électronique

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - Ministère des affaires municipales et habitations

8.2 - Invitation Moulin la Lorraine

8.3 - Mini-scribe

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

7.10 Tablette électronique

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2025

Les procès-verbal de la séance du 14 août 2025 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

4.1 - Comptes fournisseurs au 4 septembre 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2025

No chèque	Nom	Montant	Payé
C2500426	PITNEYWORKS	302,44	302,44
C2500427	PUROTALTOR COURRIER LTEE	71,93	71,93
C2500428	ŒUVRE DES LOISIRS	10 000	10 000
C2500429	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	183,46	183,46
C2500430	BANQUE SCOTIA	990,44	990,44
C2500431	HYDRO-QUÉBEC	5491,54	5491,54
C2500432	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	6 428,52	6 428,52
C2500433	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	280,4	280,4
C2500434	HARNOIS ÉNERGIES INC	207,48	207,48
C2500435	AON HEWITT	4 494,80	
C2500436	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	13 658,91	
C2500437	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	5 392,33	
C2500438	MINISTRE DES FINANCES	358,84	
C2500439	SOGETEL INC.	724,33	
C2500440	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	54,00	
C2500441	COOP STE-JUSTINE	930,05	
C2500441	COOP STE-JUSTINE	930,05	
C2500442	HYDRO-QUEBEC	560,87	
C2500442	HYDRO-QUEBEC	293,43	
C2500443	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2500444	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	26 733,50	
C2500445	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2500446	BROUSSEAU SPORTS & FILS	550,11	
C2500447	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	228,21	
C2500448	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	380,00	
C2500449	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	746,03	
C2500450	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	176,69	
C2500451	OEUVRE DES LOISIRS	658 323,53	
C2500452	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	1 725,68	
C2500453	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	2 307,54	
C2500454	PAVAGE SARTIGAN LTEE	32 180,13	
C2500455	SANI-ETCHEMIN INC.	4 139,10	
C2500456	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	22 221,80	
C2500457	UAP INC.	153,10	
C2500458	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	3 731,08	
C2500459	EUROFINS ENVIRONEX	294,34	
C2500459	EUROFINS ENVIRONEX	740,72	
C2500459	EUROFINS ENVIRONEX	205,81	
C2500459	EUROFINS ENVIRONEX	389,77	
C2500460	EMCO DISTRIBUTION LTEE	757,69	

C2500461	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	158,28
C2500462	GYRO-TRAC CORPORATION	290,30
C2500462	GYRO-TRAC CORPORATION	125,45
C2500463	FRÉDÉRICK LAPOINTE	266,00
C2500464	DATA2CLOUD.CA	88,36
C2500465	HYDRAUTEK	17,02
C2500466	GLS	79,89
C2500467	GARAGE D.N.L. INC.	5 222,74
C2500468	FOLO COMMUNICATIONS	246,63
C2500469	MARQUAGE LIGNPRO	942,80
C2500470	GROUPE M.G.A.	4 724,88
C2500471	PARENTAIME MAISON DE LA FAMILLE	100,00
C2500472	HARNOIS ÉNERGIES INC	3 583,85
C2500473	LOCATIONS SUNBELT	459,79
TOTAL		825 928,94 \$ 23 956,21 \$
SOLDE À PAYER		801 972,73 \$
ENCAISSE		(69 880,00) \$

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil est informé des dossiers de la Régie des incendies.

6.2 - Parc industriel

Les membres du conseil municipal sont informés de l'avancé des travaux dans le bassin de rétention sur la rue Rotobec. Une rencontre de démarrage a eu lieu la semaine dernière avec CIMA +, la Municipalité et avec l'entrepreneur Excavation Alex Martineau.

161-09-25

6.2.1 - Mandat - Services pour le contrôle qualitatif des matériaux

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de service pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction du bassin de rétention sur la rue Rotobec déposée par Englobe et ce, pour la somme de 7309,50 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours ou passé à l'Oeuvre des loisirs: soccer, offre d'emploi au restaurant, Fête nationale, camp de jour, dek hockey, tournoi de balle-molle, comité d'ouverture du Centre sportif, nouvelle responsable pour le hockey plaisir, marché de Noël, danse.

Des avancées ont également été faites avec le Club de motoneige et des résidents afin de permettre de joindre le sentier de motoneige au Centre sportif Claude-Bédard, pour la saison 2025-2026.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Les membres du conseil municipal sont informés sur l'avancement du chantier, de l'échéancier révisé et des coûts de la reconstruction.

7.3 - Règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

162-09-25

7.3.1 - Résultat du registre concernant le règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

Conformément aux dispositions du Code municipal, un registre a été tenu le 2 septembre, de 9h à 19h, à la mairie, afin de permettre aux personnes habiles à voter de demander que le règlement d'emprunt numéro 240-25, intitulé «Règlement concernant les usages conditionnels», fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu : 162
Nombre de signatures enregistrées : 0

Il est proposé par Jean-Guy Labbe,
Et résolu à l'unanimité:

Conclusion :
Puisqu'aucune signature n'a été inscrite au registre, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ à Sainte-Justine, ce 2 septembre 2025.

Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier

ADOPTÉE

163-09-25

7.3.2 - Adoption du règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent les municipalités du Québec à adopter un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Justine désire réglementer les bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels.

QUE le règlement no 240-25 a pour but de réglementer et de permettre, à certaines conditions, l'implantation de bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

Avis de motion du présent règlement : 3 juillet 2025
Adoption du premier projet de règlement : 3 juillet 2025
Adoption du second projet de règlement : 14 août 2025
Adoption du règlement : 4 septembre 2025
Conformité par la MRC et entrée en vigueur : XX XXX 2024
Avis de promulgation du règlement : XX XXX 2024

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

7.4 - OMH Beauce-Etchemins

Les membres du conseil municipal sont informés qu'une rencontre a eu lieu le 28 août dernier. Le contrat avec les partenaires gouvernementaux se terminera en 2029. Les états financiers de 2022 ont été déposés lors de la dernière rencontre. Il y a un logement de disponible à Sainte-Justine.

Une communication de l'OMH sera acheminée à la Table des maires de la MRC des Etchemins dans le cadre des travaux de rénovation qui devaient avoir lieu en 2026.

7.5 - Régie intermunicipale des déchets de CJLLR

Les membres du conseil municipal sont informés qu'une rencontre aura lieu le 22 septembre à la Mairie de Sainte-Justine. Le camion de l'entreprise Boivin Évolution est à l'essai depuis une semaine. Concernant le nouveau camion, il est proposé de communiquer avec le bureau de la députée Stéphanie Lachance afin d'avoir de l'information pour les subventions concernant l'électrification de la benne. Le budget de la Régie intermunicipale CJLLR doit être adopté avant le 30 septembre 2025.

7.6 - Bibliothèque Roch-Carrier

La prochaine réunion aura lieu le 12 septembre.

7.7 - Société du patrimoine de Sainte-Justine

164-09-25

7.7.1 - Demande d'autorisation CPTAQ

ATTENDU QUE la Société du Patrimoine de Sainte-Justine doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir

ATTENDU QUE la demande vise plus spécifiquement à concrétiser le projet « La Promenade des Trappistes », lequel a été retenu par la MRC des Etchemins dans le cadre du volet « Signature Innovation » de son initiative régionale « Les Etchemins, région naturele aux mille et un panoramas »;

ATTENDU QUE le projet « La Promenade des Trappistes » consiste en la mise en valeur du site historique des Pères Trappistes et en l'ajout d'un sentier le reliant jusqu'au rang 10 ;

ATTENDU QUE la propriété visée est située en zone agricole permanente et

qu'une recommandation de la municipalité est requise dans le cadre de la demande d'autorisation ;

ATTENDU QU'une partie du site visé bénéficie d'une autorisation de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible en dehors de la zone agricole pour satisfaire à l'objet de la demande, considérant qu'elle est inhérente au site historique des Pères Trappistes, lequel ne peut être déplacé ;

ATTENDU QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, l'autorisation de la demande n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- Le site est de moindre impact pour l'agriculture, compte tenu de son utilisation non agricole préexistante;
- Le site visé offre un faible potentiel agricole, compte tenu qu'il est l'assiette d'une superficie en autorisation ;
- Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du site visé sont gravement altérées par son aménagement à des fins de site historique;
- L'autorisation de la présente demande n'occasionnerait aucune conséquence supplémentaire aux lots voisin, l'immeuble n'étant pas considéré comme un immeuble protégé;
- Il n'y a pas d'établissements de production animale dans les environs susceptibles d'être affectés par une autorisation;
- L'homogénéité de la communauté agricole ne serait pas impactée, compte tenu qu'il s'agit du réaménagement d'un site déjà utilisé à des fins non-agricoles;
- L'aménagement du sentier n'a aucun impact sur le potentiel ni les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles, pas plus que sur l'homogénéité ou le dynamisme du territoire agricole.

Il est résolu par Linda Gosselin,
Et résolu unanimement:

D'appuyer la demande de la Société du Patrimoine de Sainte-Justine auprès de la CPTAQ afin que cette dernière autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour une utilisation récréotouristique, et plus précisément pour des fins institutionnelles, récréatives et agrotouristiques, d'une superficie approximative de 4,82 hectares, correspondant aux lots 3 916 040, 3 916 042 et à une partie des lots 3 915 998 et 3 915 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester.

ADOPTÉE

165-09-25

7.8 - Offre de service- Passeport animal

ATTENDU que la Municipalité a reçu une offre de service pour la gestion animalière de Passeport Animal;

ATTENDU que le Conseil municipal, après analyse, juge que cette offre n'est pas à l'avantage de la Municipalité et décide de la refuser;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'assurer un service adéquat de gestion animalière pour la protection et la sécurité de la population;

ATTENDU qu'en lien avec la situation d'abandon de chats au Centre sportif Claude-Bédard, une solution visant les chats errants devait être effectuée;

ATTENDU que la Municipalité encadre actuellement la réglementation d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par mise

en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) et qu'elle le fait bien;

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu unanimement:

QUE la Municipalité refuse l'offre de service reçue concernant la gestion animalière et informe Passeport Animal;

QUE suite a des discussions avec le refuge Ferme La Petite Bergère et Compagnie celui-ci est intéressé à offrir ces services pour les chats abandonnés ou errants et qu'elle souhaite mettre sa mission en valeur;

QUE le directeur général soit autorisé a poursuivre les discussions avec le refuge Ferme La Petite Bergère et Compagnie et d'élaborer une entente;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, toute entente ou document nécessaire.

ADOPTÉE

166-09-25

7.9 - Renouvellement entente- Sogetel

ATTENDU que la Municipalité bénéficie actuellement d'une entente de services téléphoniques et Internet avec la compagnie Sogetel;

ATTENDU que cette entente arrive à échéance et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

ATTENDU que Sogetel propose un renouvellement de l'entente pour une durée de soixante (60) mois selon les conditions présentées;

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu unanimement:

QUE la Municipalité renouvelle son entente avec Sogetel pour les services téléphoniques et Internet pour une durée de 60 mois;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation requise afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

167-09-25

7.10 - Tablette électronique

ATTENDU que les élus municipaux ont reçu une tablette électronique pour l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU qu'à la fin de leur mandat, ces tablettes sont déjà utilisées et amorties;

ATTENDU que le Conseil municipal juge opportun de permettre aux élus sortants de conserver leur tablette électronique;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu unanimement:

QUE la Municipalité autorise les élus municipaux en fin de mandat à conserver leur tablette électronique;

QUE les tablettes soient retirées de l'inventaire municipal;

QUE de nouvelles tablettes devront être achetées pour les prochains élus municipaux.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - Ministère des affaires municipales et habitations

Correspondance du MAMH concernant le rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

8.2 - Invitation Moulin la Lorraine

Invitation au lancement de trois nouvelles expositions au Moulin la Lorraine le 6 septembre 2025.

8.3 - Mini-scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de septembre est remis aux membres du conseil.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

168-09-25

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté ,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 21h16.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-
trésorier

Maire